



NOTICE EXPLICATIVE

CM1/CM2
Ecoles élémentaires
de Faverges-Seythenex

A conserver

Merci de remettre la fiche d'inscription même si votre enfant ne participe pas aux activités

La commune propose des activités artistiques, manuelles, culturelles et sportives, à titre gratuit, aux enfants des écoles maternelles et élémentaires de Faverges-Seythenex.

- ✓ Ces activités ont lieu le mercredi matin de 9h à 12h **au groupe scolaire René Cassin** pour l'ensemble des enfants des écoles de Faverges-Seythenex (René Cassin, Seythenex et Viuz), en dehors des vacances scolaires.
- ✓ L'année scolaire est divisée en 4 périodes (entre 8 et 9 semaines chacune) :
 - La première période : du 12 septembre 2018 au 14 novembre 2018 inclus,
 - La deuxième période : du 21 novembre 2018 au 30 janvier 2019 inclus,
 - La troisième période : du 06 février 2019 au 10 avril 2019 inclus,
 - **la quatrième période : du 15 mai 2019 au 03 juillet 2019 inclus.**
- ✓ Les activités proposées pourront changer d'une période à une autre.
- ✓ Les fiches d'inscription aux activités sont transmises aux enfants par l'intermédiaire de l'intervenant, avant chaque période.

Les activités des mercredis matins sans cartable sont facultatives.

Toutefois, l'inscription d'un enfant implique un engagement pour toute une période.

Toute absence doit donc être motivée et signalée au coordinateur des activités :

Monsieur Fabien JACQUET - tél. : 06.60.65.12.14.

LE DEROULEMENT DES MERCREDIS MATINS SANS CARTABLES

Pour les élèves d'élémentaire des écoles René Cassin, de Seythenex et de Viuz :

- ✓ Possibilité d'inscription à l'accueil de loisirs payant de 7h30 à 8h30.
- ✓ Possibilité d'un accueil échelonné de 8h30 à 9h.
- ✓ Activités de 9h à 12h.

A 12h, plusieurs possibilités :

- ✓ Les parents ou les personnes autorisées viennent chercher l'enfant.
- ✓ Les enfants peuvent rentrer seuls chez eux avec l'accord de leurs parents signifié sur la fiche de choix.
- ✓ Les enfants inscrits à la restauration (ouvert de 12h à 13h) sont pris en charge par les animateurs du temps de midi.

A 13h, après la cantine, plusieurs possibilités :

- ✓ Les parents ou les personnes autorisées viennent chercher l'enfant.
- ✓ Les enfants peuvent rentrer seuls chez eux avec l'accord de leurs parents signifié sur la fiche de choix.
- ✓ Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs de la Soierie sont pris en charge par les animateurs de la Soierie.

Conseils et précisions pour remplir la fiche de choix :

L'enfant indique, sur la fiche de choix, les activités qu'il souhaite faire en les numérotant par ordre de préférence (par exemple, indiquez 1 dans la case « Couture » pour un premier vœu et 2 devant « Basket-ball / Mosaïque » pour un deuxième vœu, etc.).

Les places dans les groupes d'activités étant limitées, nous nous efforçons de respecter au mieux le choix des enfants : le premier choix de l'enfant sera retenu au minimum une fois dans l'année.

Attention ! Si l'enfant n'a émis qu'un seul vœu et que nous ne pouvons satisfaire sa demande, il sera placé dans une autre activité en fonction des places disponibles.

Définitions des activités de la quatrième période :

Lorsque deux activités sont prévues dans la matinée, l'enfant participe aux deux activités (1h30 environ chacune).

Art 3D :

- En utilisant différents matériaux (grillage, papier mâché, colle, peinture), les enfants vont créer des objets ou animaux en 3 dimensions selon leur imagination.

Atelier céramique / Roller 2 :

- Créer des objets en céramique pour soi, mais aussi dans le cadre d'un projet collectif.
- S'initier ou se perfectionner au roller dans de bonnes conditions de sécurité.

Basket-ball / Mosaïque :

- Le basket-ball, sport d'équipe où l'adresse est importante.
- L'enfant va s'initier à l'art décoratif de la mosaïque en utilisant de petits morceaux de céramique pour réaliser des motifs qu'il aura choisis.

Couture :

- Avec un peu de matériel (fil, tissu, aiguilles...) et beaucoup de patience, l'enfant va s'initier à la couture.